

CCI GRENoble AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

FORUM OSEZ L'ENTREPRISE

19 novembre 2019 de 8 h 45 à 18 h
au World Trade Center 5-7, place Robert Schuman à Grenoble

STANDS/ATELIERS/CONFÉRENCES

Créateurs, repreneurs, jeunes entreprises :
des solutions à toutes vos questions

www.grenoble.osezentreprise.com

Remise de prix
Talents
de l'entrepreneuriat

Un événement proposé par la CCI de Grenoble

En partenariat avec :

S'immatriculer : réussir sa formalité



CCI GRENoble

FORUM OSEZ L'ENTREPRISE

19 novembre 2019

SOMMAIRE

- ✓ Définition
- ✓ Quel Cfe pour mon activité ?
- ✓ La transmission aux organismes
- ✓ Du projet à l'immatriculation
- ✓ Les formalités d'immatriculation entreprise individuelle / micro entreprise – CCI CMA
- ✓ Les formalités d'immatriculation entreprise individuelle - URSSAF
- ✓ Les formalités d'immatriculation micro entreprise - URSSAF
- ✓ Les formalités d'immatriculation en société – CCI CMA
- ✓ SIREN SIRET en ligne
- ✓ Le dossier ACRE
- ✓ La carte de marchand ambulant
- ✓ Les activités de restauration
- ✓ Les prestations d'accompagnement



FORUM Osez l'ENTREPRISE

19 novembre 2019

DEFINITION

Réception du dossier de formalité

- Création
- Modification
- Radiation

Transmission aux organismes concernés

- Pour affiliation



FORUM Osez l'ENTREPRISE

19 novembre 2019

QUEL CFE POUR MON ACTIVITE ?

Chambre de métiers et de l'artisanat

- Activité artisanale et/ou commerciale (<10 salariés)

Chambre de commerce et d'industrie

- Activité commerciale et/ou artisanale/industrielle (+10 salariés)

Greffe du tribunal de commerce

- Agent commercial en entreprise individuelle. GIE

Urssaf

- Activité de nature libérale en entreprise individuelle, associations employeurs, VDI, artistes auteurs relevant de la MDA (maison des artistes) ou de l'AGESSA, représentants salariés de firme étrangère n'ayant pas d'établissement en France.

Chambre d'agriculture

- Activité agricole



FORUM OSEZ L'ENTREPRISE

19 novembre 2019

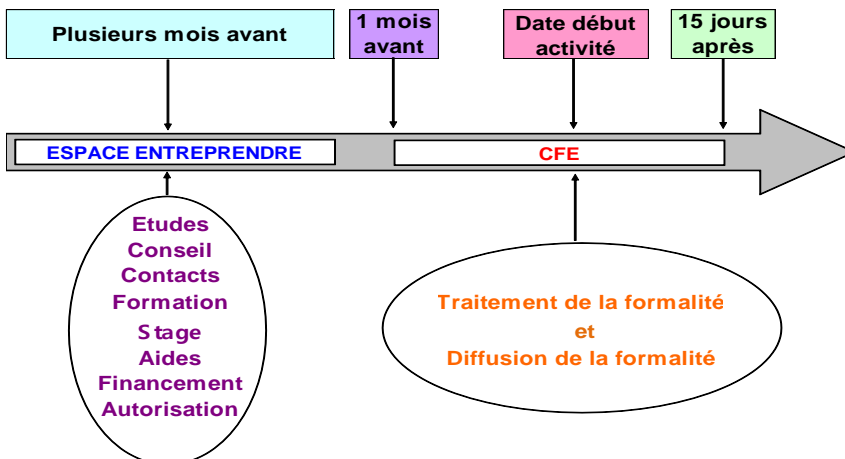
LA TRANSMISSION AUX ORGANISMES



FORUM OSEZ L'ENTREPRISE

19 novembre 2019

DU PROJET A L'IMMATRICULATION





FORUM Osez l'ENTREPRISE

19 novembre 2019

LES FORMALITES D'IMMATRICULATION ENTREPRISE INDIVIDUELLE/ MICRO ENTREPRISE – CCI / CMA

Pour la simplification de vos formalités :

www.cfe-metiers.com ou www.guichet-entreprises.fr

Formalité dématérialisée obligatoire pour les micro entreprises

- Imprimé P0
- Copie carte identité ou passeport en cours
- Attestation de non condamnation (modèle fourni)
- Si conjoint commun en biens, attestation à compléter (modèle fourni)
- Justificatif pour le local
- Copie de la pièce pour l'activité réglementée le cas échéant
- Frais de Greffe de 25,34 euros si création de l'activité (*Gratuit pour les micro entrepreneurs sauf achat de fonds ou location gérance*)
- Frais d'inscription au Répertoire de Métiers de 205,00 euros (*Gratuit pour les micro entrepreneurs*)
- Qualification professionnelle pour les activités artisanales

En fonction de l'origine du fonds de commerce, d'autres pièces spécifiques devront être fournies (nous consulter). Si option à l'EIRL, d'autres pièces spécifiques devront être fournies (nous consulter)



FORUM Osez l'ENTREPRISE

19 novembre 2019

LES FORMALITES D'IMMATRICULATION ENTREPRISE INDIVIDUELLE – URSSAF

Professions libérales exerçant sous le régime social de droit commun (régime fiscal de la déclaration contrôlée)

www.cfe.urssaf.fr

- Possibilité d'accompagnement des créateurs sur les espaces multimédias à l'accueil de l'Urssaf. Accompagnement sans rendez-vous pendant nos horaires d'ouverture de 8h30 à 12h30.
- Des séances d'informations gratuites sont proposées régulièrement :
 - Intervention d'un expert comptable pour la partie fiscale,
 - présentation du statut découlant des conditions d'exercice de l'activité Statut salarié ou travailleur indépendant,
 - démarches administratives,
 - mode de calcul des cotisations,
 - déclarations des revenus.

Obligation de pré inscription sur www.contact.urssaf.fr ou au 3957



FORUM OSEZ L'ENTREPRISE

19 novembre 2019

LES FORMALITES D'IMMATRICULATION MICRO-ENTREPRISE - URSSAF

Professions libérales exerçant sous le régime social de la micro entreprise :

www.lautoentrepreneur.fr

- Possibilité d'accompagnement des créateurs sur les espaces multimédias à l'accueil de l'Urssaf. Accompagnement sans rendez-vous pendant nos horaires d'ouverture de 8h30 à 12h30.

- Des séances d'informations gratuites sont proposées régulièrement à l'URSSAF :

- Présentation du statut découlant des conditions d'exercice de l'activité
- Statut salarié ou travailleur indépendant,
- Démarches administratives,
- Mode de calcul des cotisations,
- Sortie du régime,

Obligation de pré inscription sur www.contact.urssaf.fr ou au 3957



FORUM OSEZ L'ENTREPRISE

19 novembre 2019

LES FORMALITES D'IMMATRICULATION EN SOCIETE CCI/CMA

Pour la simplification de vos formalités :

www.cfe-metiers.com ou www.quichet-entreprises.fr

- Imprimé MO
- Copie carte identité ou passeport en cours
- Attestation de non condamnation (modèle fourni)
- Si sarl/eurl et si gérance majoritaire : imprimé TNS
- 1 exemplaire des statuts originaux
- Une attestation de parution dans un journal d'annonces légales (liste fournie)
- Attestation bancaire justifiant le dépôt du capital social en banque
- Justificatif pour le local
- Copie de la pièce pour l'activité réglementée le cas échéant
- Frais de Greffe de 39,42 euros si création de l'activité
- Frais d'inscription au Répertoire de Métiers de 205,00 euros
- Qualification professionnelle pour les activités artisanales

En fonction de la forme juridique de la société ou de son origine, d'autres pièces spécifiques devront être fournies (nous consulter)



FORUM Osez l'ENTREPRISE

19 novembre 2019

SIREN SIRET EN LIGNE

Obtention immédiate des numéros SIREN et SIRET à l'issue de la saisie de votre déclaration d'immatriculation complète grâce à une liaison électronique avec l'INSEE



FORUM Osez l'ENTREPRISE

19 novembre 2019

L'ACRE (Aide au Créateur et Repreneur d'Entreprise)

Pour les créations et reprises d'entreprise intervenant à compter du 1^{er} janvier 2019, l'ensemble des créateurs et repreneurs d'entreprise est éligible au bénéfice de ce dispositif d'exonération de cotisations. Pas de demande spécifique.

En cas de reprise d'activité indépendante, vous ne devez pas avoir bénéficié de l'ACRE dans les 3 années précédentes.

Ce délai s'apprécie à compter de la cessation du bénéfice de l'ACRE au titre de l'ancienne activité.



Modifications annoncées pour 2020 !



FORUM Osez l'ENTREPRISE

19 novembre 2019

LA CARTE DE MARCHAND AMBULANT

Les Centres de Formalités des Entreprises de la CMA ou de la CCI :

- remettent les dossiers de demande de cartes (demande initiale, renouvellement ou modification) de marchands ambulants et leurs pièces,
- les traitent après vérification,
- assurent la transmission de la carte de commerçant ambulant au déclarant.



FORUM Osez l'ENTREPRISE

19 novembre 2019

LES ACTIVITES DE RESTAURATION

Spécificité pour les activités de la restauration :

Si l'activité de restauration à emporter est couplée avec celle de restauration sur place : double immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés et au Répertoire de Métiers

Les dossiers pour le RCS et le RM sont à déposer au Centre de Formalités de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble



FORUM OSEZ L'ENTREPRISE

19 novembre 2019

PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT CCI

Ante-cr ation :

Atelier micro-entrepreneur : pour comprendre les sp cificit s du r gime, comprendre comment faire sa formalit  et les obligations d claratives. Atelier collectif – tarif : 36 euros - Prochaine date : le lundi 16 d cembre

Atelier juridique «entreprendre en solo » pour comparer les impacts fiscaux et sociaux des diff rentes structures juridiques. Atelier collectif - Tarif : 36 euros – Prochaine date : le vendredi 6 d cembre.

Au moment de la formalit  :

La CCI peut accompagner lors d'un rendez-vous personnalis  avec un conseiller formalit s, au tarif de 70 euros nets de taxes (accompagnement possible   distance) ou lors d'un atelier collectif au tarif de 55 euros nets de taxes – Prochaine date : le mercredi 27 novembre

Les RDV se prennent en ligne   partir de la page d'accueil du site www.grenoble.cci.fr



FORUM OSEZ L'ENTREPRISE

19 novembre 2019

PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT CMA

Possibilit  d'un accompagnement   la CMA Is re afin de d clarer une micro entreprise de mani re d mat rialis e :

- Soit un RDV individuel avec un tarif   84 euros TTC. Le but est d'optimiser la fiabilit  de l'immatriculation gr ce   la saisie d mat rialis e et imm diate par un conseiller Formalit ,

- Soit un atelier (4 personnes) avec un tarif   42 euros TTC. Sur un poste informatique mis   disposition, le d clarant r alise sa d claration lui-m me avec l'aide d'un conseiller formalit .



FORUM OSEZ L'ENTREPRISE

19 novembre 2019

Sites des Cfe présents à cet atelier :

www.cma-isere.fr

www.grenoble.cci.fr

www.urssaf.fr

Sites de dématérialisation des procédures

www.guichet-entreprises.fr

www.artisanat.fr

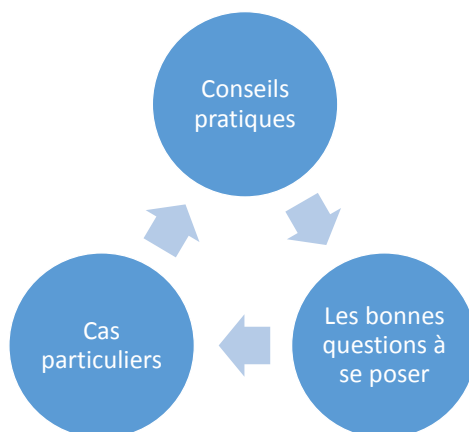
www.lautoentrepreneur.fr (professions libérales au régime social micro entrepreneur)

www.cfe.urssaf.fr (professions libérales exerçant sous le régime social de droit commun)



FORUM OSEZ L'ENTREPRISE

19 novembre 2019





FORUM OSEZ L'ENTREPRISE

19 novembre 2019

Merci de votre écoute.

